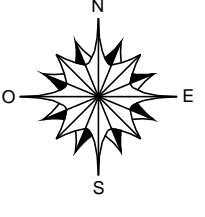
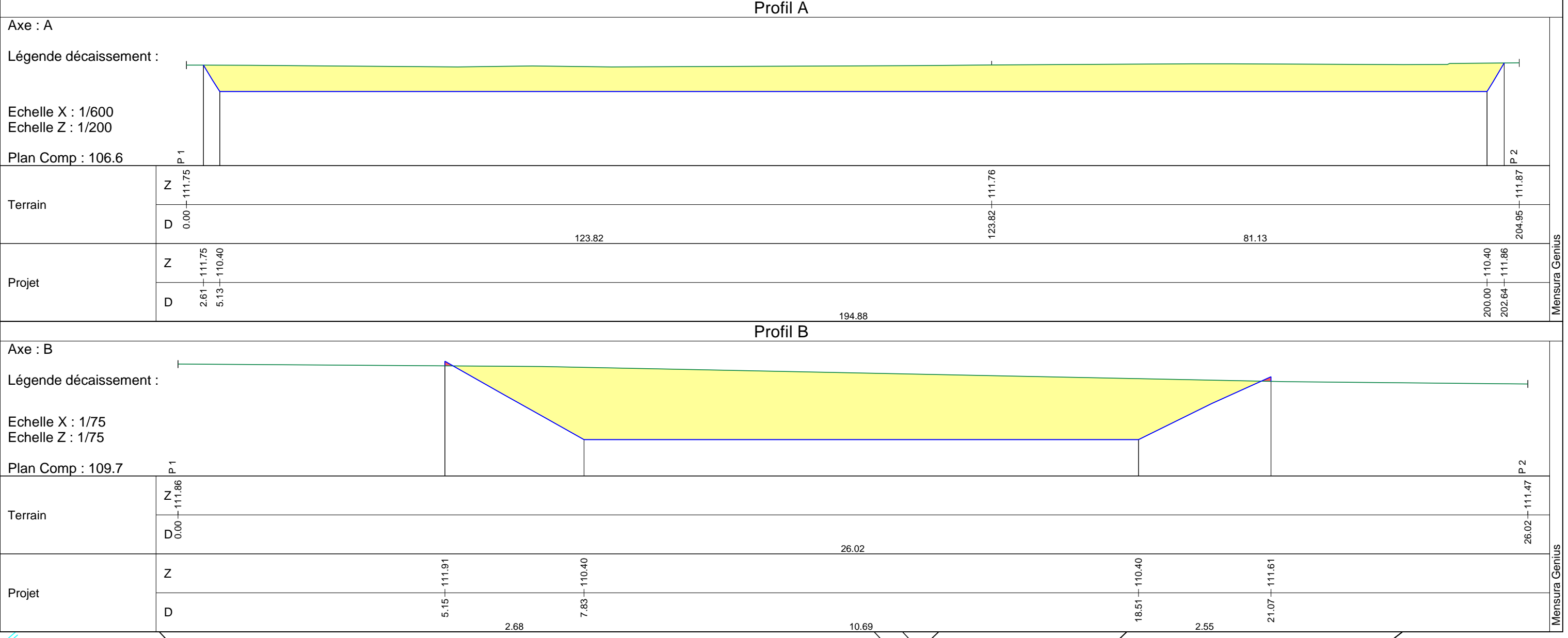
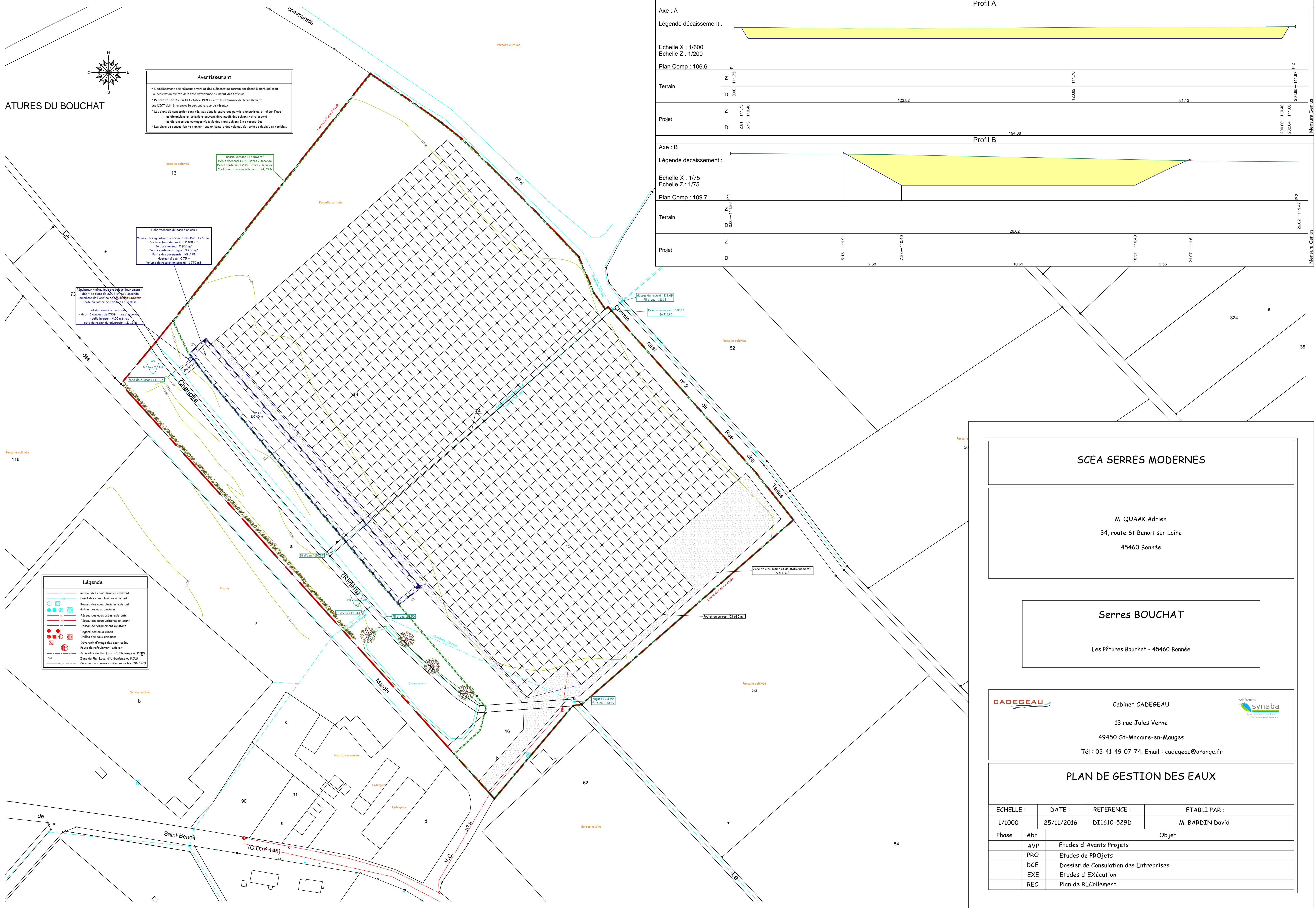


ATURES DU BOUCHAT



Avertissement

- * L'emplacement des réseaux divers et des éléments de terrain est donné à titre indicatif
- * La localisation exacte doit être déterminée au début des travaux
- * Décret n° 93 1247 du 04 Octobre 1993 : avant tout travaux de terrassement une DICT doit être envoyée au propriétaire de réseau
- * Les plans de conception sont réalisés dans le cadre des permis d'urbanisme et loi sur l'eau :
 - les dimensions et cotes sont susceptibles d'être modifiées suivant notre accord
 - les dénivelés des ouvrages vis à vis des terrains doivent être respectés
 - * Les plans de conception ne tiennent pas en compte des volumes de terre de déblais et remblais



Légende

- Réseau des eaux pluviales existant
- Fossé des eaux pluviales existant
- Regard des eaux pluviales existant
- Grilles des eaux pluviales
- Réseau des eaux usées existant
- Réseau des eaux unitaires existant
- Réseau de refoulement existant
- Regard des eaux usées
- Grilles des eaux unitaires
- Déversoir d'orage des eaux usées
- Partie de refoulement existant
- Périmètre du Plan Local d'Urbanisme ou P.L.U.
- Zone du Plan Local d'Urbanisme ou P.L.U.
- Courbes de niveau cotées en mètres IGN 1983

SCEA SERRES MODERNES

M. QUAAK Adrien
34, route St Benoît sur Loire
45460 Bonnée

Serres BOUCHAT

Les Pâtures Bouchat - 45460 Bonnée

CADEGEAU

Cabinet CADEGEAU
13 rue Jules Verne
49450 St-Macaire-en-Mauges
Tél : 02-41-49-07-74. Email : cadegeau@orange.fr

Adhérent du synaba

PLAN DE GESTION DES EAUX

ECHELLE :	DATE :	REFERENCE :	ETABLI PAR :
1/1000	25/11/2016	DI1610-529D	M. BARDIN David

Phase	Abbr	Objet
	AVP	Etudes d'Avants Projets
	PRO	Etudes de PROjets
	DCE	Dossier de Consultation des Entreprises
	EXE	Etudes d'EXécution
	REC	Plan de RECOllement